

Conseil Général
de Conthey



Commission de gestion
Budget 2024

1. Introduction

Le budget 2024 de la commune de Conthey a été transmis à la commission de gestion (ci-après : COGES) le 04.10.2023. Sous la présidence de Mme Kathleen Rossier Moll, la COGES s'est réunie à quatre reprises :

- le 04.10.2023 : prise de connaissance du budget en présence de M. Gautier Moulin, Conseiller municipal en charge du dicastère des finances et de l'économie, M. Dany Jollien, Conseiller municipal en charge du dicastère infrastructures – équipements, Mme Alexandra Jacquod, Cheffe du service des Finances, et analyse du budget du compte des investissements.
- le 11.10.2023 : analyse du budget du compte de résultats.
- le 24.10.2023 : réponses aux questions en présence de M. Gautier Moulin et de Mme Alexandra Jacquod
- le 31.10.2023 : préparation et validation du présent rapport.

Les compétences de la COGES sont définies par l'article 14a du règlement du Conseil général de Conthey.

2. Présentation du Budget 2024

Le budget de la commune de Conthey pour l'exercice 2024, tel que présenté par M. Gautier Moulin et Mme Alexandra Jacquod comprend, au niveau du compte de résultats, un excédent de charges de CHF 1'997'610. Par ailleurs, les investissements nets conséquents de l'ordre de CHF 9'799'000 prévus en 2024 entraînent une insuffisance de financement de CHF 5'642'090.

| | Compte 2022 CHF | Budget 2023 CHF | Budget 2024 CHF | Ecart B23/B24 CHF | Ecart B23/B24 % |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1.2.1 Compte de résultat | | | | | |
| Charges financières | 33'657'022 | 35'206'700 | 37'125'740 | 1'919'040 | 5.45% |
| Revenus financiers | 37'683'315 | 39'901'350 | 41'282'650 | 1'381'300 | 3.46% |
| Marge d'autofinancement | 4'026'293 | 4'694'650 | 4'156'910 | -537'740 | -11.45% |
| Amortissements planifiés | 5'350'843 | 5'802'900 | 5'656'500 | -146'400 | -2.52% |
| Attribution aux fonds de financements spéciaux | 279'775 | 586'460 | 498'020 | -88'440 | -15.08% |
| Prélèvement sur les fonds de financements spéciaux | 617'727 | 45'000 | 0 | -45'000 | -100.00% |
| Excédent de charges | 986'598 | 1'649'710 | 1'997'610 | 347'900 | 21.09% |
| 1.2.2 Compte des investissements | | | | | |
| Dépenses | 6'001'411 | 15'832'700 | 14'554'000 | -1'278'700 | -8.08% |
| Recettes | 2'109'471 | 5'239'600 | 4'755'000 | -484'600 | -9.25% |
| Investissements nets | 3'891'940 | 10'593'100 | 9'799'000 | -794'100 | -7.50% |
| Financement | | | | | |
| Marge d'autofinancement | 4'026'293 | 4'694'650 | 4'156'910 | -537'740 | -11.45% |
| Investissements nets | 3'891'940 | 10'593'100 | 9'799'000 | -794'100 | -7.50% |
| Insuffisance de financement | 0 | 5'898'450 | 5'642'090 | -256'360 | -4.35% |
| Excédent de financement | 134'353 | 0 | 0 | 0 | |
| 1.3 Evolution de la fortune et des engagements | | | | | |
| Modification de la fortune | | | | | |
| Excédents revenus/charges (-) | -986'598 | -1'649'710 | -1'997'610 | -347'900 | 21.09% |
| Excédent au bilan | 41'866'432 | 40'216'723 | 38'219'113 | -1'997'610 | -4.97% |
| Modification des engagements | | | | | |
| Capitaux de tiers | 49'186'661 | 55'040'111 | 60'682'201 | 5'642'090 | 10.25% |

3. Compte de résultats

Avec un total de revenus financiers estimés à CHF 41'282'650 et un total de charges financières attendues à CHF 37'125'740 le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de CHF 4'156'910.

La comparaison des budgets des comptes de résultats 2024 et 2023 fait ressortir **une augmentation des revenus financiers de CHF 1'381'300 (+3.46%) ainsi qu'une majoration sensible des charges financières de l'ordre de CHF 1'919'040 (+5.45%).**

Ces différences sont dues à une conjonction d'éléments, dont notamment,

- en ce qui concerne les revenus financiers :

- Augmentation des revenus fiscaux (**CHF 654'600**), en particulier de l'estimation de l'impôt des revenus des personnes physiques (+ CHF 411'100), de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 77'400) et de l'impôt sur les gains immobiliers et les successions (+ CHF 147'000).

Il est précisé en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques que le taux d'indexation est maintenu à 160 % et le coefficient à 1.2, tel que recommandé par la COGES, dans son rapport du 18.11.2022, relatif au budget 2023, et approuvé par le Conseil général.

- Majoration provenant de la péréquation financière intercommunale (**CHF 321'820**), soit répartition du fonds de répartition des ressources (+ CHF 239'820) et aide transitoire du fonds de compensation pour les cas de rigueur (+ CHF 82'000).
- Progression de diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation (**CHF 241'610**). Cette augmentation est due principalement aux variations des prix de l'énergie produite par les microcentrales et par la société Lizerne et Morge SA, dont la commune de Conthey est actionnaire.
- Hausse des revenus de transferts (**CHF 155'360**) comprenant les dédommagements et subventions perçus par la Municipalité auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales).

Il est précisé que ces revenus de transferts correspondent à **9.5%** du total des revenus (CHF 41'282'650).

- Augmentation des revenus financiers comprenant principalement les locations, intérêts de retard facturés et revenus de titres (**CHF 183'190**).

- en ce qui concerne les charges financières :

- Augmentation des charges de personnel de **CHF 677'160** ou de 5.95 %. L'exécutif nous indique que ces montants ont été estimés sur la base des traitements 2023 indexés de 2.8 %, du renchérissement 2024 et de l'évolution des effectifs du personnel communal

(+ 6.23 EPT). Il est précisé à cet égard que le financement lié à l'engagement du délégué à l'énergie n'émergeait pas dans les charges de personnel au budget 2023, mais sous la rubrique « Honoraires ». Les charges relatives à ce nouveau poste, après déduction des subventions cantonales, sont en partie refacturées aux communes de Vétroz et Ardon.

- Accroissement des charges de transfert (**CHF 731'620**), en particulier :
 - Participation aux mesures en faveur des handicapés (+ CHF 213'100),
 - Contribution au traitement des enseignants primaires (+ CHF 172'450),
 - Part au déficit des transports publics (+ CHF 169'900),
 - Participation en faveur des infirmières indépendantes (CMS) (+ CHF 92'300) et
 - Participation aux coûts de fonctionnement de la STEP intercommunale Vétroz-Conthey (+ CHF 70'750).

Il s'agit en l'occurrence de « charges liées » sur lesquelles la Municipalité n'a qu'une faible influence. Ces charges dépendent principalement de lois cantonales.

Il est précisé que ces charges de transferts, en augmentation constante, atteignent **CHF 15'073'930**, soit **34.8%** du total des charges (CHF 43'280'260).

- Faible majoration des charges de biens et services (**CHF 48'110**), due en particulier à l'augmentation des prix de l'énergie et à la hausse du taux de la TVA de 7.7 % à 8.1 %, avec effet au 01.01.2024. Vu le contexte, cette augmentation peut être qualifiée de bonne gestion desdites charges.
- Hausse des charges financières de **CHF 219'050** (+ 67.68%), comprenant pour l'essentiel les intérêts sur les emprunts à moyen et long terme, adaptés à l'évolution des taux et aux prévisions budgétaires.

4. Compte des investissements

Les dépenses d'investissements bruts prévues s'élèvent à CHF 14'554'000 (contre CHF 15'832'700 pour le budget 2023 et CHF 6'001'411 pour le compte 2022).

Les recettes d'investissements sont budgétées à CHF 4'755'000 (contre CHF 5'239'600 pour le budget 2022 et CHF 2'109'471 pour le compte 2022).

Il en résulte des investissements nets de CHF 9'799'000 (contre CHF 10'593'100 pour le budget 2023 et CHF 3'891'940 pour le compte 2022), pour une insuffisance de financement de CHF 5'642'090 (contre CHF 5'898'450 pour le budget 2023 et un excédent de financement de CHF 134'353 pour le compte 2022) ce qui représente un taux d'autofinancement prévu de 42.42% (contre 44.32% pour le budget 2023 et 103.45% pour le compte 2022).

Le total des investissements nets est en diminution de -7.50% par rapport au budget 2023.

Les dépenses d'investissements bruts et les recettes y relatives figurent sur la liste ci-après :

| Liste des investissements : Compte | | Dépense CHF | Recette CHF |
|------------------------------------|---|-------------|------------------|
| 029.5040.10 | Salle Communale St-Séverin, transformation | 50 000 | |
| 150.5060.05 | Bornes hydrantes | 60 000 | |
| 150.6310.01 | Subventions cantonales | | 28 000 |
| 212.5060.05 | Equipement informatique, tableaux | 52 000 | |
| 212.6310.01 | Subvention pour tableaux | | 16 000 |
| 213.5040.01 | CO Derborence, concours Etude | 120 000 | |
| 213.5040.01 | CO Derborence, normes anti-feu | 340 000 | |
| 217.5040.15 | Centre scolaire Châteauneuf, rénovation | 250 000 | |
| 217.6310.01 | Subvention cantonale centre scolaire | | 75 000 |
| 342.5010.01 | Chemins pédestres, E-bike tour du Valais | 50 000 | |
| 545.5010.01 | Crèche Les P'tits Loups | 3 750 000 | |
| 613.5610.01 | Routes cantonales | 500 000 | |
| 615.5010.01 | Routes communales | 430 000 | |
| 615.5010.05 | Sécurité routière | 100 000 | |
| 615.5010.20 | Installation éclairage public | 50 000 | |
| 615.5040.06 | Les Pinèdes Atelier, décomptes finaux | 700 000 | |
| 615.5060.01 | Véhicules et accessoires | 60 000 | |
| 622.5040.02 | Gare de Châteauneuf, place et vélo-station | 350 000 | |
| 710.5030.01 | Installations d'eau potable | 1 200 000 | |
| 710.5030.05 | Installation Motelon | 300 000 | |
| 710.6370.01 | Taxes de raccordement eau potable | | 400 000 |
| 720.5030.01 | PGEE réseau | 1 040 000 | |
| 720.6370.01 | Taxes de raccordement égouts | 400 000 | |
| 730.5030.01 | Déchetteries | 600 000 | |
| 741.5020.10 | Correction cours d'eau, La Morge | 3 489 000 | |
| 741.6310.10 | Subvention La Morge | | 2 791 000 |
| 741.6370.01 | Facturation à des tiers – Sion, Vétroz, Savièse | | 356 000 |
| 745.5030.01 | Dangers naturels, ancrage bloc Aven (70%) | 50 000 | |
| 745.6310.01 | Subvention cantonale Aven | | 35 000 |
| 812.5010.01 | Assainissement chemins agricoles REP | 173 000 | |
| 812.5670.01 | Maintien du vignoble en terrasse | 600 000 | |
| 812.6310.01 | Subventions REP | | 102 000 |
| 812.6310.05 | Subvention vignoble en terrasse | | 432 000 |
| 812.6370.01 | Participation des propriétaires | | 120 000 |
| 819.5030.01 | Réseau d'irrigation | 60 000 | 60 000 |
| 871.5030.01 | Microcentrales, révision et upgrading Rapède | 120 000 | |
| 871.5060.01 | Panneaux solaires Pinèdes | 60 000 | |
| | | 14 554 000 | 4 775 000 |
| | Total investissements nets 2023 | | 9 799 000 |

5. Analyse du compte de résultats

0- Administration générale

012.3000.01 Rétribution du Conseil Municipal – CHF 436'600

En quoi consiste l'augmentation des charges par rapport au budget 2023 ?

Entre le budget 2023 et le budget 2024, les augmentations totales (indemnités soumises et non soumises, sans les jetons de présence versés par les différentes sociétés, associations, fondations, ...) sont les suivantes pour chaque membre du Conseil municipal :

Présidence : 0
Vice-présidence : 9'000
Conseiller (7) : 6'000

Afin d'être conforme aux exigences de la Caisse de compensation en matière de revenus soumis et non-soumis à l'AVS, la part annuelle des indemnités reconnues comme frais non-soumis (012.3001.01) a été modifiée de la manière suivante :

| | B_23 | B_24 |
|-----------------|-------------|-------------|
| Présidence | 18'000 | 12'000 |
| Vice-présidence | 4'200 | 4'800 |
| Conseiller | 4'200 | 2'400 |

Les montants des indemnités soumis et non-soumis à l'AVS étaient basés sur le règlement du service des contributions mais ces derniers n'étaient pas les mêmes que ceux exigés par la Caisse de compensation.

Globalement, nous retrouvons ces montants dans les comptes ci-dessous :

| N° de compte | Indemnités | B_23 | B_24 | Ecart B23_B24 |
|--------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Président | | | |
| 012.3000.01 | Soumises AVS | 144'000 | 150'000 | 6'000 |
| 012.3001.01 | Non soumises AVS | 18'000 | 12'000 | -6'000 |
| | Total | 162'000 | 162'000 | 0 |
| | Vice-Présidente | | | |
| 012.3000.01 | Soumises AVS | 35'800 | 44'200 | 8'400 |
| 012.3001.01 | Non soumises AVS | 4'200 | 4'800 | 600 |
| | Total | 40'000 | 49'000 | 9'000 |
| | Conseillers (7) | | | |
| 012.3000.01 | Soumises AVS | 180'600 | 235'200 | 54'600 |
| 012.3001.01 | Non soumises AVS | 29'400 | 16'800 | -12'600 |
| | Total | 210'000 | 252'000 | 42'000 |
| 012.3000.01 | Jetons soumis AVS | | 7'200 | 7'200 |
| 012.3000.01 | Total soumis | 360'400 | 436'600 | 69'000 |
| 012.3001.01 | Total non soumis | 51'600 | 33'600 | -18'000 |
| | Total | 412'000 | 470'200 | 58'200 |

Cette augmentation de CHF 58'200 provient principalement des indemnités du Conseil bourgeoisial de CHF 50'000 qui sont traitées ci-après.

012.4240.01 Remboursement débours – CHF 100'700

En quoi consiste le remboursement de CHF 50'000 du Conseil bourgeoisial ?

Ce compte enregistre les jetons de présence et indemnités perçus par les membres du Conseil municipal pour leur mandat dans les différents comités (OIKEN, STEP, SOCCS, Motelon, ...) pour un total de CHF 50'700.

A cela s'ajoute le montant de CHF 50'000 qui correspond aux indemnités du Conseil bourgeoisial que la Bourgeoisie rembourse à la Municipalité. L'augmentation des indemnités du Conseil municipal est donc principalement prise en charge par la Bourgeoisie, comme vu ci-dessus.

En effet, par simplification administrative, il a été décidé que les indemnités bourgeoisiales seraient versées par la Municipalité afin que les membres du Conseil municipal ne soient pas salariés par deux entités.

1- Ordre et sécurité publics, défense

162.3144.01 Frais d'entretien – CHF 10'000

Quelle est la raison de la diminution ? Quel est son budget sur les 10 ans à venir (planification) ?

La diminution du montant de ce poste s'explique par l'achèvement en 2023 de la rénovation du poste de commandement à Erde. La planification financière n'enregistre pas de travaux particuliers jusqu'en 2028. Seuls des frais d'entretien usuels sont prévus.

Le fonds des contributions de remplacement, de CHF 2'407'860 au 31.12.2022, a été constitué d'année en année par la Municipalité en vue de la construction et du maintien des abris PC sur le territoire communal.

Vu que la loi d'application de la législation fédérale sur la protection civile a été modifiée en 2023, ce montant qui figure au passif du bilan de la Municipalité devra être restitué au Canton. Ce dernier assumera dorénavant le financement de la construction et du maintien des abris PC sur le territoire cantonal.

Le versement des contributions de remplacement n'engendrera pas pour la Municipalité une charge de CHF 2'407'860 dans ses comptes. Ce fonds sera annulé par un prélèvement suivi d'un versement au Canton.

Les années comptables touchées (paiements échelonnés) verront les revenus et les charges augmentés du total des remboursements.

En revanche, les charges financières et les capitaux de tiers de la Municipalité augmenteront en fonction des emprunts qui seront nécessaires au remboursement du fond.

La loi prévoit un délai de remboursement aux Municipalités qui démontrent leur volonté d'investissement, d'entretien ou d'assainissement des abris publics de protection civile sur son territoire jusqu'au 31.12.2032. Cette loi n'étant pour l'instant pas entrée en vigueur, la Municipalité a décidé de ne pas tenir compte du remboursement du fonds dans le budget 2024 ni dans la planification financière.

3- Culture, sports et loisirs, églises

321.3010.01 Traitement du personnel – CHF 97'950

Comment s'explique la discordance entre le tableau des unités de travail, les comptes 2022 et le budget 2023 ?

La commune dispose de deux bibliothèques publiques et scolaires, une à Plan-Conthey dans le centre culturel et une autre à Premploz dans le centre scolaire. Ces deux bibliothèques font partie du réseau BiblioValais. Une troisième bibliothèque, uniquement scolaire, se trouve dans l'école de Châteauneuf.

Jusqu'en 2023, les employés des bibliothèques n'étaient pas assimilés au personnel de la Municipalité. Les estimations salariales étaient portées au budget mais les effectifs du personnel, principalement bénévoles, n'étaient donc pas inscrits dans le tableau des unités de travail.

En 2023 le Conseil municipal a décidé de réorganiser le secteur des bibliothèques d'une manière plus professionnelle avec, entre autres, l'engagement d'une responsable spécialisée pour la supervision de tous les sites.

Cette décision explique l'augmentation entre le budget 2023 et 2024.

329.3636.10 Soutien aux projets culturels – CHF 172'000

A quoi correspond ce montant ?

Le montant de CHF 172'000 relatif au soutien aux projets culturels se décompose de la façon suivante :

| | |
|---|------------|
| • Conthey Show, mise à disposition des salles | CHF 90'000 |
| • Conthey Show, couverture du déficit | CHF 40'000 |
| • PALP | CHF 20'000 |
| • Marché Lombard | CHF 5'000 |
| • Mise en valeur œuvres / expo | CHF 5'000 |
| • Conthathlon / expo été | CHF 5'000 |
| • Contribution Culture Valais | CHF 5'000 |
| • Divers | CHF 2'000 |

La grande majorité de ce soutien aux projets culturels est allouée à Conthey Show et ceci pour la somme de CHF 130'000.

Les comptes de Conthey Show sont établis pour la période se déroulant du 1er juillet au 30 juin, étant donné que la programmation proposée chevauche deux années. L'exercice comptable 2022/2023 s'est soldé par une perte de CHF 40'259. Un montant de CHF 20'000 avait été versé au mois de novembre 2022 et le solde de CHF 20'259 au mois de septembre 2023 à la suite de la publication des comptes de Conthey Show.

Le principe veut que la Municipalité verse CHF 20'000 en automne, à savoir au début de la saison culturelle, et qu'elle couvre les pertes à la fin de l'exercice comptable. En l'espèce, le montant de CHF 40'000 budgété pour 2024 servira à lancer la saison 2024/2025 et combler le déficit de l'exercice 2023/2024, lequel sera clôturé le 30 juin 2024.

Pour rappel, il ressort du rapport relatif au budget 2022 de la Municipalité que Conthey Show est une association à but non lucratif, dont l'activité est le développement d'une programmation culturelle professionnelle de la salle polyvalente ainsi que l'organisation de manifestations culturelles sur la commune de Conthey. Le financement de Conthey Show s'opère par divers canaux, à savoir les recettes découlant des spectacles, le parrainage, les dons et les legs. Ces revenus ne suffisant pas à couvrir l'intégralité des charges, le Conseil municipal a décidé de prendre à son compte les déficits. Ce rapport mentionne également que les

comptes de Conthey Show sont révisés par une fiduciaire agréée et présentés au Conseil municipal.

Il est à noter que le coût moyen d'un spectacle se situe à CHF 63'750, montant comprenant le cachet de l'artiste, les frais techniques, le droit d'auteur, l'impôt à la source, la communication, les salaires, l'accueil des artistes, la location de la salle, les assurances et divers.

Le tableau suivant récapitule les sommes allouées à Conthey Show ces dernières années :

| Saison | Nombre de spectacles | Couverture déficit | Salle polyvalente | Total | Remarques |
|-----------|----------------------|--------------------|-------------------|----------------|-------------|
| 2019/2020 | 5 | 100 000 | 50 000 | 150 000 | |
| 2020/2021 | | 50 000 | | 50 000 | Covid |
| 2021/2022 | 7 | 100 000 | 70 000 | 170 000 | Après Covid |
| 2022/2023 | 8 | 40 259 | 90 000 | 130 259 | |
| 2023/2024 | 11 | 40 000 | 90 000 | 130 000 | |

Aucune convention n'est établie entre la Municipalité et l'association Conthey Show tant pour la mise à disposition de la salle polyvalente gratuitement que pour la couverture des déficits. Les discussions se font de saison en saison dans le but que Conthey Show devienne autonome financièrement le plus rapidement possible.

7- Protection de l'environnement et aménagement du territoire

790.3130.05 Contrôles dossiers autorisation de construire – CHF 8'000

Par qui sont effectués ces contrôles et de quelle façon sont-ils rétribués ?

Pourquoi aucun montant n'a été budgété en 2023 ?

Ces contrôles sont effectués par des bureaux spécialisés dans l'énergie, l'aménagement du territoire et des cabinets d'avocats en cas de litige. Les frais adjacents sont facturés et payés. Ces contrôles ont débuté en 2023. Cependant, ils n'étaient pas prévus au budget car la commune de Conthey bénéficiait auparavant des services d'une juriste conseil intercommunale.

Ces frais étaient comptabilisés dans le compte 022.3132.10 Frais juridiques.

8- Economie publique

811.3635.01 Aides et subventions – CHF 44'000

Comment sont calculées ces aides ? Quid de l'augmentation de près de 60 % par rapport au budget 2023 ?

Il s'agit des contributions d'estivage versées aux alpages calculées à hauteur de CHF 50 par pâquier normal (1 pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant du fourrage grossier pendant 100 jours), sur la base des effectifs fournis par le service cantonal de l'agriculture. Par conséquent ces subventions varient en fonction de l'exploitation effectif des alpages.

871.3637.01 Soutien aux mesures en faveur de l'économie d'énergie – CHF 20'000

A quoi correspond ce montant ?

La mobilité douce fait l'objet de différentes définitions. Selon l'Office fédéral des routes (OFROU) il s'agit de se déplacer à pied, sur roues ou sur roulettes, à la seule force musculaire humaine. Pour d'autres, la mobilité douce fait référence à l'ensemble des modes de déplacements peu ou non polluants. N'en demeure pas moins que les subventions pour l'achat de vélos électriques s'inscrivent dans une volonté générale de promouvoir la mobilité douce. Le compte 615.3130.05 Mobilité douce est apparu dans les comptes 2020. Pour 2024, un montant de CHF 81'000 a été budgété dans les charges pour :

- Bornes électriques : CHF 15'000
- Mobilité douce – Velospot (vélo libre-service) : CHF 30'000
- Action pour encourager l'utilisation des transports publics, selon postulat : CHF 20'000
- Abonnement Mobility : CHF 16'000

Le sous-compte 871.3637.01 Soutien aux mesures en faveur de l'économie d'énergie, faisant partie de l'arborescence Economie publique / Energie / Electricité, est apparu dans le budget 2020. Ce compte affichait en 2022 un montant de CHF 14'740 concernant exclusivement le subventionnement pour l'achat des vélos électriques.

Le montant de CHF 20'000, budgété dans les charges 2024, concerne la poursuite du soutien à l'acquisition des vélos électriques. Il est à relever que d'autres mesures sont en cours d'analyse par le délégué à l'énergie ayant débuté son activité le 01.09.2023.

Au vu de ce qui précède et afin que le budget reflète au plus près la réalité, il aurait été plus approprié d'imputer les subventions relatives à l'achat des vélos électriques sous le compte 615.3130.05 Mobilité douce, au lieu du compte 871.3637.01 Soutien aux mesures en faveur de l'économie d'énergie. Ce compte serait plus opportun pour l'imputation de mesures liées à l'installation de panneaux photovoltaïques, à l'établissement d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), à la restauration de l'enveloppe thermique des bâtiments, à la rénovation du système de chauffage, etc.

6. Analyse du compte des investissements

2- Formation

213.5040.01 Cycle d'orientation de Derborence – CHF 460'000

Cet investissement correspond-t-il uniquement à la part de Conthey ? Quelle est la clé de répartition actuelle entre les communes partenaires ?

Les CHF 460'000 concernent la part de Conthey, et la répartition des investissements se fait au prorata de la population.

Actuellement, les travaux se concentrent sur les mises aux normes anti-feu.

D'autre part, un concours est prévu en 2024 pour l'agrandissement du CO Derborence.

Le montant mis au budget correspond donc à ces deux postes selon le tableau ci-dessous :

| | 2024 | 2025 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Normes anti-feu | Validé, le 22.09.2021 | Validé, le 22.09.2021 |
| Investissements bruts (sans subventions) selon Devis général N° 2 du 14.05.2020 | 722'989.95 CHF | 283'439.95 CHF |
| Part d'ARDON, selon dernières données statistiques publiées | 133'157.19 CHF | 52'202.75 CHF |
| Part de CONTHEY, selon dernières données statistiques publiées | 342'650.17 CHF | 134'332.09 CHF |
| Part de VETROZ, selon dernières données statistiques publiées | 247'182.59 CHF | 96'905.11 CHF |
| <i>Contrôle</i> | <i>722'989.95 CHF</i> | <i>283'439.95 CHF</i> |
| Agrandissement CO | A valider | A définir |
| Investissements bruts (sans subventions) selon mail Lugon-Moulin Christophe du 17.08.2023 | 250'000.00 CHF | |
| Part d'ARDON, selon dernières données statistiques publiées | 46'043.93 CHF | |
| Part de CONTHEY, selon dernières données statistiques publiées | 118'483.73 CHF | |
| Part de VETROZ, selon dernières données statistiques publiées | 85'472.35 CHF | |
| <i>Contrôle</i> | <i>250'000.00 CHF</i> | |
| TOTAL INVESTISSEMENTS | 2024 | 2025 |
| Part d'ARDON, selon dernières données statistiques publiées | 179'201.11 CHF | |
| Part de CONTHEY, selon dernières données statistiques publiées | 461'133.90 CHF | |
| Part de VETROZ, selon dernières données statistiques publiées | 332'654.94 CHF | |
| <i>Contrôle</i> | <i>972'989.95 CHF</i> | |

7- Protection de l'environnement et aménagement du territoire

710.5030.01 Installations d'eau potable – CHF 1'200'000

Quels sont les travaux prévus pour le réservoir du Plan d'Avé (CHF 500'000) ?

Des travaux relatifs au maintien de l'ensemble du réseau d'eau potable sont prévus. Le projet de mise en conformité du réservoir d'eau potable comprend :

- l'assainissement de la chambre des vannes
- le remplacement des installations sanitaires existantes

- l'assainissement du revêtement de la cuve
- la modification de l'accès à la cuve
- l'assainissement des bétons et reprises de l'étanchéité
- le remplacement de la télégestion

720.5030.01 PGEE réseau à l'intérieur d'Aven – CHF 1'040'000

a) Quid du projet (objectifs, emplacement, bref descriptif technique) et détail du montant de l'investissement pour « intérieur d'Aven, bassin de rétention » ?

Dans le cadre du réaménagement de la RC68 à travers le village d'Aven par le Service de la Mobilité (SDM) de l'Etat du Valais, la Commune de Conthey profite de mettre à niveau son système de gestion des eaux claires, et en particulier la gestion des eaux du torrent d'Aven.

Sur le plan ci-dessous se trouve le tracé des conduites ainsi que l'emplacement du bassin de rétention.



Le projet de réaménagement de la traversée d'Aven s'articule autour de trois axes principaux :

1. Le réaménagement de l'entrée du tronçon souterrain ;
2. La construction d'une conduite de dérivation sous la route cantonale qui permettra également de reprendre les eaux du bassin urbain via la mise en place de caniveaux et de grilles de chaussée et
3. La construction d'un bassin de rétention sous la route d'Ouvry.

Ces éléments amélioreront la sécurité de la traversée du village et permettront une gestion des eaux urbaines conforme aux normes et aux directives en vigueur.

Les coûts du bassin de rétention sont estimés actuellement à CHF 950'000. Les dépenses prévues en 2024 sont de l'ordre de CHF 700'000.

Ci-dessous se trouve la liste des mesures urgentes identifiées à la suite de la mise à jour du PGGE. Ces mesures seront réalisées selon l'ordre de priorité établi.

| ID | Référence au module | Problématique | Mesure urgente | Priorité |
|------|--|--|--|----------|
| MU1 | Module 2 : Etat des ouvrages (chapitre 2.2.6) | Bassin d'eau pluviale BEP 147.1 à Daillon non fonctionnel | Remise en état pour assurer le fonctionnement du BEP | P1 |
| MU2 | Module 2 : Etat des ouvrages (chapitre 2.2) | Bassin d'eau pluviale BEP 291 à Erde dont le fonctionnement peut être impacté par les racines de la végétation avoisinante | Surveillance accrue, mesures d'entretien spécifique | P3 |
| MU3 | Module 2 : Etat des ouvrages (chapitre 2.2) | Déversoirs d'orage DO 382 et DO 756 dont l'état est jugé moyen (fissures du béton, déposition de matériaux) | Surveillance accrue, mesures d'entretien spécifique | P3 |
| MU4 | Module 2 : Etat des canalisation (chapitre 2.3) | Collecteurs en mauvais état | Remise en état ciblée des collecteurs | P1 |
| MU5 | Module 3 : Impact des rejets sur les eaux superficielles (chapitre 3.3.4) | Rejet d'eaux claires suspect dans la Morge (rejet_MG3) | Investigations complémentaires pour identifier la raison de la pollution | P2 |
| MU6 | Module 3 : Impact des rejets sur les eaux superficielles (chapitre 3.3.4) | Rejet d'eaux claires posant des problèmes d'érosion dans le torrent d'Aven (rejet_AV4) | Rétention avant rejet | P1 |
| MU7 | Module 3 : Impact des rejets sur les eaux superficielles (chapitre 3.3.4) | Rejets d'eaux mixtes des sept déversoirs d'orages | Adaptation des déversoirs d'orage pour assurer la rétention des macrodéchets | P1 |
| MU8 | Module 3 : Impact des rejets sur les eaux superficielles (chapitre 3.3.4) | Trop-plein de la fosse septique dans le torrent d'Arbon au Mariéron | Surveillance de l'état de remplissage de la fosse septique et de sa vidange régulière | P2 |
| MU9 | Module 3 : Impact des rejets sur les eaux superficielles (chapitre 3.3.4) | Rejet non conforme de la STEP d'Erde dans le torrent des Fontaines | Amélioration du rendement de la STEP d'Erde en attendant le raccordement à la STEP de Conthey-Vétroz | P1 |
| MU10 | Module 3 : Impact des rejets sur les eaux superficielles (chapitre 3.3.4) | Déversoirs d'orage DO 382 et DO 492.1 mal réglés et rejets d'eaux mixtes fréquents observés dans le torrent d'Aven | Optimisation du réglage de l'ouvrage pour limiter la fréquence des déversements | P1 |
| MU11 | Module 3 : Impact des rejets sur les eaux superficielles (chapitre 3.3.4) | Nombreux macrodéchets à l'aval du bassin d'eau pluviale BEP 1265 | Optimisation du fonctionnement du dégrilleur du BEP 1265 | P1 |
| MU12 | Module 4 : Eaux claires parasites (chapitre 4.7) | Quantités importantes d'ECP arrivant aux STEPs d'Erde et Conthey-Vétroz | Efforts ciblés pour extraire les ECP sur les secteurs identifiés lors des campagnes de mesures | P1 |
| MU13 | Module 5 : Refoulements lors des crues sur les milieux récepteurs (chapitre 5.5.4) | Risque de refoulement dans le BEP 1265 lors des crues du canal Sion-Riddes | Pose de clapets anti-retour sur les points de rejets du BEP 1265 | P1 |
| MU14 | Module 7 : Evacuation des eaux usées en milieu rural (chapitre 7.5) | Bâtiments hors zone à bâtir situés en zone de protection des eaux | Contrôle des bâtiments afin d'identifier les risques pour les eaux souterraines | P2 |

730.5030.01 Déchetteries – CHF 600'000**A la suite des différents reports, quel est l'avancement du projet ?**

Pour des raisons de praticité et d'économie, le projet initial a dû être modifié, ce qui a ralenti l'avancement des travaux.

Cette modification prévoit une séparation des flux. L'accès à la décharge des matériaux inertes sera séparé de celle de la déchetterie. De cette manière, les pesages seront clairement identifiés entre le traitement des déchets urbains et les dépôts à la décharge des matériaux inertes.

En 2023, une grande partie des murs sera réalisée (tirants d'ancrage et parois clouées, travaux de terrassement, béton et maçonnerie). Les voies de circulation et les aménagements des divers espaces devraient être finalisés en 2024.

7. Compléments

7.1 Engagement du nouveau Délégué à l'Énergie

La COGES salue l'engagement par l'exécutif, après mûre réflexion, de M. Lionel Odermatt, en qualité de nouveau délégué à l'énergie, avec effet au 01.09.2023. Ce délégué travaillera à la fois pour les Municipalités de Conthey (56 %), Vétroz (33 %) et Ardon (11 %). Il aura notamment pour mission d'élaborer un Règlement standard relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, pour les trois communes précitées.

Ainsi que le rappelait la COGES, dans son rapport sur le budget 2023 du 18.11.2022, ce Règlement doit être établi dans les meilleurs délais, afin que le Conseil général et les habitants de la Municipalité de Conthey aient une vision claire de la stratégie suivie par l'Exécutif en matière d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

Pour rappel, une motion demandant l'élaboration de ce Règlement, a été déposée le 04.12.2019 déjà, et acceptée par le Conseil municipal le 16.09.2021.

Selon les informations fournies par le conseiller M. Philippe Germanier, Chef du dicastère Territoire-Environnement, en réponse à une question, lors de la séance du Conseil général du 10.10.2023, ce Règlement devrait être finalisé au cours du premier semestre 2024. Il aura donc fallu plus de quatre ans depuis le dépôt de cette motion pour aboutir à la naissance dudit Règlement.

La COGES est d'avis que ce temps aura été propice à la réflexion, notamment par la création d'un nouveau poste de délégué à l'énergie et par le partage de ce poste avec les Municipalités précitées en vue d'une approche intercommunale cohérente.

7.2 Planification financière 2024-2028 - Situation financière de la Municipalité

La COGES a pris connaissance de la planification financière 2024-2028 établie par le Conseil municipal, conformément aux articles 79 al. 1 de la Loi sur les Communes et des articles 19 et 20 de l'Ordonnance sur la gestion financière des Communes.

A cet égard, la COGES souhaite relever que le cycle d'investissement élevé initié par l'Exécutif n'est pas sans conséquence sur les comptes de la commune.

Selon la planification financière 2024-2028, il est prévu d'investir plus de CHF 78'000'000 ces cinq prochaines années. Avec les subventions, le montant net des investissements se monte à plus de CHF 55'000'000, soit environ CHF 11'000'000 par année. Ces dépenses sont principalement liées aux infrastructures (bâtiments) et sont nécessaires au renouvellement et à l'entretien des installations publiques comme par exemple la construction de la nouvelle crèche-nurserie et la rénovation et agrandissement du cycle d'orientation.

Avec une marge d'autofinancement qui s'amenuise d'année en année et qui passera en dessous des CHF 4'000'000 à partir de 2025, pour s'établir à CHF 3'274'000 en 2028, des emprunts seront nécessaires afin de financer tous ces investissements. Les capitaux de tiers passeront ainsi de CHF 60'682'000 au 31.12.2024 à CHF 91'960'000 au 31.12.2028 selon la planification.

Ces investissements ne font pas qu'augmenter les capitaux de tiers, ils pèseront également les comptes annuels en raison de leurs coûts induits. Les amortissements évoluent fortement. Ils ont été calculés à un taux moyen de 8% et passent de CHF 5'656'000 en 2024 à CHF 7'578'000 en 2028, soit + 33% d'augmentation. La charge d'intérêts progresse également en raison des emprunts nécessaires au financement des investissements nets non couverts par l'autofinancement. Avec la fin des taux d'intérêts négatifs en 2022, les taux sont en hausse. De plus, durant ces prochaines années, une grande partie des emprunts, environ CHF 20'000'000, arrivera à échéance et leur renouvellement s'effectuera probablement à des taux d'intérêts supérieurs.

La progression de ces deux postes explique en partie l'excédent de charges qui se montera à CHF 1'997'000 en 2024 et à CHF 4'601'000 en 2028, soit plus du double.

Afin de préserver ses finances à moyen et long terme, la Municipalité devra trouver rapidement des solutions pour stabiliser les charges dont elle a la maîtrise, en particulier les charges de personnel, et trouver de nouvelles sources de revenus, notamment en augmentant ses recettes fiscales et ses taxes.

8. Remerciements

La COGES tient à remercier tout particulièrement Mme Alexandra Jacquod pour sa grande disponibilité, sa parfaite collaboration et le soin tout particulier qu'elle apporte chaque année à optimiser la présentation du budget.

La commission remercie également les intervenants externes à la commission à savoir M. Gautier Moulin et M. Dany Jollien.

9. Décision

Au vu de ce qui précède et des différents contrôles effectués, la COGES, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget 2024 et recommande au Conseil général de bien vouloir l'approuver.

Conthey, le 31 octobre 2023

La rapporteure ad hoc

Nadine Meyer



La présidente

Kathleen Rossier Moll



| Nom | Prénom | 04.10.2023 | 11.10.2023 | 24.10.2023 | 31.10.2023 |
|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Bitschnau | Elizabeth | x | x | x | x |
| Marquis | Stéphane | x | x | x | x |
| Meyer | Nadine | excusée | x | x | x |
| Nanchen | Gérald | x | x | excusé | x |
| Philippossian | Frank | x | x | excusé | excusé |
| Roos | Clémentine | x | x | x | excusée |
| Rossier Moll | Kathleen | x | x | x | x |